

Mettre la biodiversité au cœur des politiques publiques sectorielles

via une démarche évaluative

Enjeux















ORIENTATION

La biodiversité au cœur de politiques publiques ambitieuses, cohérentes et efficaces.

OBJECTIE

Améliorer la cohérence des politiques publiques pour préserver la biodiversité.

PROBLÉMATIQUES

En termes de préservation de la biodiversité, les collectivités territoriales se doivent d'être exemplaires. Il est donc indispensable d'améliorer leur vision globale au bénéfice de la biodiversité, en intégrant notamment cet enjeu comme élément constitutif de chaque politique. Des mesures doivent également être prises au sein même des collectivités, particulièrement concernant la commande publique. Cette dernière a en effet un impact direct et indirect sur la biodiversité, souvent au-delà du territoire géographique de compétence (exemple du choix ou non de bois issus de forêts durables certifiées). Il est donc nécessaire de sensibiliser les collectivités et de les aider à établir des cahiers de charges prenant en compte la préservation et la reconquête de la biodiversité.

DESCRIPTION

1. Diagnostic-évaluation préalable et en continu des politiques publiques des collectivités territoriales

Il s'agit de mettre en place une démarche de diagnostic-évaluation co-construite et ambitieuse pour accompagner des projets vitrines et démonstrateurs sur les territoires (exemplarité de la collectivité) :

- Évaluer la politique publique de la collectivité, questionner l'ensemble des services :
 - Analyser l'impact du fonctionnement de la collectivité sur la biodiversité.
 - Analyser l'impact des programmes territoriaux pilotés par la structure publique sur la biodiversité.
- Évaluer l'impact des différentes politiques publiques sur l'état de la biodiversité (idée d'un suivi régulier de la biodiversité associé à un bilan des politiques publiques et de leur compatibilité avec les objectifs de préservation).
- Identifier les antagonismes au sein des diverses politiques, entre dispositifs ou réglementations existantes sur la base de retours d'expériences (recueil des divergences et recherche de solutions concrètes et concertées pour intégrer la préservation de la biodiversité).
- Mettre en place et évaluer le dispositif de bio-conditionnalité dans un objectif d'amélioration continue (balance bénéfices/risques pour la biodiversité) (cf. fiche E47).

2. Intégration de la préservation de la biodiversité dans les politiques publiques et la commande publique

2.1. Améliorer la cohérence des politiques publiques pour préserver la biodiversité

- Intégrer les enjeux de biodiversité dans les politiques et dispositifs sectoriels, notamment :
 - Articuler politique pour la biodiversité et exigence de planification (cf. fiche B22).
- Intégrer dans les politiques publiques les objectifs de sobriété énergétique et d'atténuation du changement climatique favorables à la préservation de la biodiversité.
- Mettre en place une feuille de route pour la transition écologique des activités humaines (filières et pratiques vertueuses).
- Intégrer les enjeux de biodiversité dans la future feuille de route régionale sur la santé; articuler la SRB et le futur Plan régional Santé Environnement.

En s'appuyant sur les services écosystémiques et bénéfices apportés par la biodiversité (notamment bâtir un discours « économique » solide sur la biodiversité pour convaincre de la nécessaire intégration des enjeux de biodiversité dans les politiques sectorielles : exemple du rôle des pollinisateurs dans la « productivité » des cultures).

- Mettre en place un dispositif de bio-conditionnalité des aides publiques sectorielles (conditionnant les aides au respect des enjeux de biodiversité) (cf. fiche action E47).
- Organiser une gouvernance adaptée au sein de la collectivité territoriale afin de garantir l'intégration de la préservation de la biodiversité dans la définition et la mise en œuvre politique publique (transversalité et mode projet, implication des acteurs associatifs, processus de validation des aides dans les instances politiques décisionnelles en fonction des coûts et bénéfices écologiques).
- Porter à connaissance régulier des démarches entreprises par les collectivités auprès de la population et des conseils citoyens.

2.2. Rédiger un vademecum de la commande publique dans l'objectif d'intégrer la préservation de la biodiversité dans les politiques publiques des collectivités territoriales

- Etablir des schémas de promotion des achats écologiquement et socialement responsables (SPASER).
- Intégrer les enjeux de biodiversité dans la commande publique selon un processus itératif :
 - Lister les grandes catégories de commande publique : voirie, constructions, alimentation, énergie, consommables, bureautique,...
 - Elaborer des fiches explicites, par catégorie de commande publique, pour intégrer le respect de la biodiversité dans les achats de la collectivité.
 - Créer un quide pour la rédaction de cahier des charges prenant en compte les enjeux de conservation.
- Former les agents et les élus à l'intégration du respect de la biodiversité dans les achats de la collectivité.

VU EN NOUVELLE-AQUITAINE

- Dans le cadre de la feuille de route NeoTerra dédiée aux transitions, la Région dispose de "référents" biodiversité dans ses différentes directions.
- Schéma de promotion des achats écologiquement et socialement responsables (SPASER) de différentes collectivités comme Bordeaux Métropole, la ville de Bordeaux, le Conseil départemental de la Gironde, en réponse à l'article 13 de la loi relative à l'ESS. Ces schémas comportent les axes principaux suivants : social, environnement, économie responsable/équitable, gouvernance et suivi.

RÉSULTATS ATTENDUS, ÉCHÉANCES, INDICATEURS

- (Ind. à construire) Augmentation du nombre de collectivités engagées dans une évaluation de ses politiques sectorielles au regard des impacts biodiversité
- (Ind. à construire) Production de guides sur l'intégration de la biodiversité dans la commande publique et diffusion dans le cadre de la SRB (site ressource, réseau des Territoires Engagés pour la Nature,...)

ACTEURS CONCERNÉS

- Pilote en charge du suivi global de l'action : Région
- Porteurs de projets « types » : Départements, Collectivités locales
- Partenaires techniques : ARB, URCAUE, Départements, Collectivités locales, Acteurs de protection de la nature et de la connaissance
- Partenaires financiers potentiels : Région, Départements

DISPOSITIFS TECHNIQUES ET FINANCIERS

- OFB: Dispositif Territoires Engagés pour la Nature (TEN)
- · Région : AAP "Nature et transitions"
- Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER)

LIEN AVEC LA SNB ET D'AUTRES STRATÉGIES RÉGIONALES

- SNB 3: Axe 4. Un pilotage orienté sur les résultats (mesures 11.3, 11,7)
- **Néo Terra**: Fiche 3. Développer les achats socio et éco-responsables / Fiche 81. Des agents ambassadeurs de la transition écologique [...] /Fiche 82. Etablir un Diagnostic de Développement Durable en interne
- SDAGE AG: Orientation A. Optimiser l'action de l'Etat et des établissements publics [...]
- SDAGE LB: Chapitre 12. Faciliter la gouvernance locale et renforcer la cohérence [...]
- SNAP: Objectif 4. Conforter l'intégration du réseau d'aires protégées dans les territoires (mesure 10)
- SRDEII: Axe 1. Faire évoluer les pratiques d'achats vers des achats responsables

EVALUATION DE L'IMPACT POSITIF DE L'ACTION :



Adaptation au changement climatique



